

Intervention Sud éducation & Sud Recherche lors de la multilatérale avec la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le 9/04/24

Madame la Ministre, nous souhaiterions commencer par revenir sur des interpellations que nous avons faites à votre adresse lors des derniers CSA ministériels, auxquelles nous n'avons eu aucune réponse, pour cause, vous ne présidez plus ces CSA depuis un certain temps. Et pour cela nous commencerons par citer une de vos dernières interventions à l'occasion de la réunion des acteurs du plan de transformation écologique de l'État le 28 mars 2024 à propos de la formation des agentes et des agents à la transition écologique « *ce projet représente une chance unique de placer la science au cœur de nos politiques publiques, et de renforcer le lien entre nos scientifiques, nos décideurs et nos acteurs de terrain. C'est le premier pas vers des politiques durables, encore plus informées et nourries par la science.*

À une époque où les crises écologiques, mais aussi politiques, sanitaires et sociales, bouleversent l'équilibre de notre monde et déplacent les exigences de vérité, la science reste le seul moyen de développer un esprit critique, et de se prémunir contre la défaite de la pensée et le simplisme extrême qui fleurit un peu partout.

La parole scientifique a pu être fragilisée, attaquée, mais c'est une parole dont nous avons tous, aujourd'hui et plus que jamais, besoin. Pour être encore mieux partagée, la science a besoin d'une parole qui la diffuse et qui la démocratise. » Cela ce sont vos propos Madame la Ministre, mais comment concilier un tel discours avec votre absence totale de réaction lorsque des collègues de plusieurs disciplines vous alertent sur le fait qu'au travers de décisions prises pour répondre à la colère des agriculteurs, sont mises au placard des connaissances scientifiques qu'ils et elles ont contribué à établir ; des connaissances scientifiques qui démontrent l'ampleur des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, mettent en évidence des alternatives agro-écologiques capables de répondre aux enjeux environnementaux tout en préservant la production agricole, identifient les verrous socio-économiques et institutionnels limitant le déploiement des alternatives ainsi que les leviers pour les dépasser. On connaissait le manque de reconnaissance de nos gouvernants vis à vis de notre ministère s'exprimant par exemple au travers de la faiblesse des rémunérations, mais ce qui s'exprime là est pire encore : c'est le mépris même des travaux conduits au sein de ce Ministère. Et votre passage, Madame la Ministre au salon de l'agriculture au côté d'un ministre de l'agriculture dont le mantra est « pas d'interdiction sans solution », ne fait que renforcer nos inquiétudes. Car cela fait plus de 50 ans que des scientifiques alertent et on voit bien que pour nos gouvernants les seules solutions retenues seront celles validées par l'agro-industrie et bien entendu exploitables par elle. Le choix d'un PEPR « sélection végétale avancée » dans un contexte où la France a voté pour la dérégulation des nouveaux OGM au niveau européen, n'est pas anodin. Un vote qui une fois de plus ne tient pas compte des données de l'ensemble de la communauté scientifique, et qui s'est appuyé sur un lobbying forcené, y compris mené par la direction du CNRS et l'un de ses Instituts, au mépris des règles de l'expertise scientifique, et au grand dam de nombre de scientifiques qui ont exprimé leur opposition. **Sud Recherche et Sud éducation défendent une recherche publique au service du bien commun, par un contrat social où les décideurs prennent en compte l'avis des scientifiques au travers d'expertises publiques collectives et pluridisciplinaires.**

Parce que nous sommes tête-à-tête, nous voulons aussi revenir sur d'autres sujets de politique RH que nous avons abordés plusieurs fois en CSA et lors de réunions en votre présence.

Concernant la mensualisation des vacataires, vous n'êtes pas sans savoir Madame la Ministre que Conseil d'État a annulé la note de la DGRH sur requête de Sud éducation car cette note :

- minorait sciemment le périmètre des publics concernés, ce qui était contraire à la loi qui s'applique à tous et toutes les chargé-es d'enseignement et ATV ;
- prévoyait, pour les paiements, un délai de traitement de deux mois, mesure illégale, la loi indiquant un délai maximal d'un mois ;
- préconisait une rémunération minimale mensuelle, avec rattrapage en fin de contrat, alors que la loi prévoit que

« la rémunération » des vacataires doit être payée mensuellement.

Nous demandons donc au Ministère d'adresser dans les meilleurs délais une nouvelle note aux établissements afin de faire respecter cette mensualisation pour toutes et tous les vacataires ; la DGRH doit faire respecter la loi aux établissements et le MESR leur donner les moyens humains, techniques et budgétaires pour y parvenir.

Par-delà la situation des vacataires, nous voulons aussi revenir la question de la **situation des contractuel-les** de manière plus générale. Un sujet que nous avons abordé plusieurs fois et pour lequel nous ne voyons pas beaucoup d'évolution.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler l'arrêt Arostegui de la cour de justice de l'Union européenne qui stipule que deux personnes d'un même niveau effectuant les mêmes métiers doivent être payées de manière identique et que le fait d'être non permanent ne doit pas faire obstacle à ce principe. Cela implique des barèmes communs entre les établissements qui soient alignés sur les rémunérations des titulaires, primes comprises. Il est important que le ministère s'impose sur le sujet ; ce pourrait être un élément de simplification certain ! Autre inégalité patente, là encore contraire à la décision de la cour de justice européenne et donc à corriger : mettre en place l'équivalence TD/TP pour tout-es les contractuel-les et les vacataires. Enfin, une dernière demande que nous réitérons est de faire émarger au décret 86-93 les contrats LRU (L954-3 du code de l'éducation) et L431-2-1 du code de la recherche, afin que les règles de droit commun puissent leur être appliquées ; la codification de la partie réglementaire du code de la fonction publique qui est réalisée en ce moment par la DGAFP constitue une opportunité à ne pas rater !

D'autre part, il nous paraît essentiel d'ouvrir des travaux sur le **sujet de la pénibilité** ainsi que sur celui **des sujétions et astreintes** au sein du Ministère. Nous vous avons adressé, Madame la Ministre, un courrier sur la situation des collègues du Muséum national d'histoire naturelle. Il y a dans cet établissement comme dans d'autres (Crous, observatoires, etc....) des collègues qui travaillent de nuit et devraient donc bénéficier de la catégorie active. Mais pour cela il faut que ces métiers soient identifiés par le ministère afin de les inscrire sur un décret. Nous demandons donc au ministère de lancer un travail dans ce sens. D'autre part, nous souhaitons que le sujet des sujétions et astreinte qui avait été ouvert en 2017 au moment de la mise en place du Rifseep soit ré-ouvert afin que tous les agents et les agentes quel que soit leur statut puissent bénéficier des compensations qui leur sont dues.

Concernant la réforme de la formation initiale, nous aussi nous souhaitons exprimer nos inquiétudes sur l'évolution de la structure de formation et les modalités de mise en œuvre de cette réforme :

- sur la forme, il n'y a eu aucune consultation. Le Réseau des Insep n'a même pas été informé. Le calendrier est intenable : il faudra adapter les maquettes générales et les contenus d'enseignement dans les prochains mois, être à cheval sur deux concours. Les formateurs et formatrices ont déjà subi 3 changements de la structure en 10 ans seulement.

- concernant la structure : restera-t-elle une composante universitaire ? Quels recrutements si ce n'est pas par groupe de pairs ? Que veulent dire les contrats de 3 ans max ? Que veut dire la rémunération variable des directeurs et directrices d'Inspé selon les objectifs ?

- la maquette : l'approche par compétences type BUT, tout comme la mise en situation d'apprentissage, nous inquiète ; c'est sans compter les surcharges administratives, les surcharges en termes d'évaluation, que cela va engendrer.

- inquiétudes aussi sur les moyens pour le financement des stagiaires : pour rappel 25 000 étudiants stagiaires à 50% c'est 12 500 ETP > 1,5 Milliard > tant qu'on ne le voit pas on est en capacité de douter.

La réforme ne résoudra pas fondamentalement la question de l'attractivité : les salaires restent peu élevés et les conditions de travail très difficiles. Et il demeure un sévère manque de formation continue : les remplacements sur temps scolaire obligatoire manquent : s'en suivent des temps de formation continue le mercredi matin, de 17h à 20h après les cours, voire... le dimanche matin !

Enfin nous souhaitons aussi évoquer à nouveau la situation génocidaire à Gaza. Allez-vous enfin, Madame la Ministre entendre les **appels des collègues à cesser les partenariats académiques et scientifiques avec les universités israéliennes qui participent activement au complexe militaro-industriel israélien et à l'occupation** ? Cela constitue des crimes de guerre, les universités et les organismes de recherche français ne peuvent y contribuer. Il faut arrêter les massacres ; il faut un cessez-le-feu total et permanent. Par ailleurs, les atteintes aux libertés d'expression des collègues comme des étudiants sur les campus, les menaces de sanctions voire les convocations policières et judiciaires doivent cesser. **La solidarité n'est pas un crime.**